



## **Association Justice Construction**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 19 JUIN 2019 à 17 H 30**

### **PROCES VERBAL**

Ordre du jour :

- Le Rapport moral du Président,
- Le Rapport financier,
- Examen de la cotisation des membres 2020
- Quitus au Conseil d'Administration,
- Appel de candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Thèmes des assises et conférences débats,
- Questions diverses.

L'assemblée générale a été suivie d'un CA,

Ordre du jour :

- Election des membres du bureau

⟨ Le texte et présentations des intervenants, des Assises du 15 février 2019 sont téléchargeables sur la page dédiée du site internet, en accès libre.)

#### **1 - PARTICIPATION**

Liste des présents :

La liste des inscrits a été ramenée à 102 personnes (suppression de membres n'ayant pas cotisé depuis plus de 2 ans), 82\* inscrits sont à jour de leur cotisation 2019 au jour de l'assemblée générale. 33 personnes ont été présentes ou représentées. (32%).

\* Mise au point du rapport moral, en effet 10 cotisations sont parvenues jusqu'au 19 juin.

La liste des présents est jointe en annexe au présent procès verbal, ainsi que les actes de candidatures et pouvoirs remis.

L'Assemblée Générale ordinaire a été présidée par Madame APPIETTO Président.

L'ouverture de la séance a été faite par Madame APPIETTO.

## **2 – INFORMATION SUR LES MEMBRES.**

La liste des membres est tenue à jour sur le site internet [www.justiceconstruction.fr](http://www.justiceconstruction.fr)

## **3 – RAPPORT MORAL**

Le rapport moral du Président Mme APPIETTO est joint en annexe au présent procès-verbal.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Principe directeur : élargir l'audience de notre association.

## **4 – RAPPORT FINANCIER**

Le rapport financier a été présenté par Madame LASCAR, est joint en annexe.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Quitus est donné au Conseil d'Administration.

## **5 – COTISATION 2020**

Après délibérations, la future cotisation est inchangée à un montant de 100€.

Adopté à l'unanimité.

Mise à jour de la liste des inscrits.

## **6 – CANDIDATURES au poste d'administrateur**

Mme Françoise ASSUS-JUTTNER. Avocat

M. Antoine DELABRIERE, Avocat

M. Michel COHAS, Expert

M. Jean René MAILLARD, membre d'honneur

M. Jean Marc ALBERT, renouvelle sa demande

M. François PARION, renouvelle sa demande

M. Jean François PERICAUD, renouvelle sa demande

M.. Michel ZIMMERMANN, renouvelle sa demande

## **7 – DEMISSIONS**

Monsieur DUNGLAS est démissionnaire de son poste d'administrateur, mais reste membre de l'association.

Monsieur Michel JEMMING est démissionnaire de son poste d'administrateur, mais reste membre de l'association.

## **8 – ADMINISTRATEURS ( 19 / 20 membres)**

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est compris entre 6 et 24 membres, article 7 des statuts publiés sur le site.

Mme APPIETTO, élue en 2018

Mme AMIOT THAN\_TRONG, réélue en 2018

M. ALBERT, réélu en 2019

Mme ASSUS\_JUTTNER, élue en 2019

M.COHAS, élu en 2019

M.DELABRIERE, élu en 2019

M. JACOMET, réélu 2018

M. PERICAUD, réélu 2018

M. d'Hoop, réélu en 2019

M. d'Orlyé, réélu 2018

Mme LASCAR, réélue en 2018

M O. LEFEBVRE, élu en 2018

M. LINTINGRE, réélu en 2019

M. MAILLARD, élu en 2019

M. NOUGARET, élu en 2018

M.PARION, réélu en 2019

Mme Thiénot, élue en 2017

M. VASSILLIADES, réélu 2018

(M. VAUTHIER) sous réserve de régularisation de sa cotisation

M. ZIMMERMANN, réélu en 2019

Ces dispositions sont ratifiées à l'unanimité des voix.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 Thème des Assises 2020**

#### **« Imputabilité des dommages. »**

Les causes exonératoires des responsabilités des constructeurs.

Les imputabilités proposées par l'Expert.

Les obligations des assureurs des dommages et imputabilités.

### **9.2 Conférences débats**

Les thèmes des conférences se retrouvent sur le site sous l'onglet « Conférences Débats », lorsque les fichiers ont été transmis par les intervenants ceux-ci sont publiés sur le site.

Toutes les conférences débats sont suivies d'un cocktail.

**Prochaines conférences - débats :**

- 8 octobre 19 : rôle et responsabilité du contrôleur technique par Yves Laffoucrière
- 28 novembre 19 : « nouvelle » norme NFP 03.001 : par Me DELABRIERE

**Les conférences débats deviennent gratuites cette année pour les membres de l'association et les magistrats, et 20€ pour les autres participants extérieurs.**

**9.3 Recherches pour l'élargissement de l'association**

Annoncer par la presse systématiquement les conférences débats et le plus tôt possible les Assises de 2020.

Ouvrir ponctuellement, avec l'accord du bureau, à des invités représentant un lien avec la construction.

Adresser nommément aux présidents d'organismes ou directeurs de publication des,  
Organismes ou Revues évoquées :

**(Ceux qui connaissent, Merci de donner les noms)**

- FFB : national, parisienne, Capeb
- FNAIM
- CNAM
- CNOA – CROA
- AQC
- EFB, le bâtonnier
- Ordre des Géomètres Experts
- FPC – Fédération des Promoteurs Constructeurs
- CNEAF
- CEACAP
- Cie des Ingénieurs
- Cie de Versailles
- Cie des Experts en estimation Immobilière
- La revue Experts (M. Pierre SAUPIQUE)  
M. STRICKLESSE (membre) fait partie du conseil scientifique de la revue
- Le Moniteur
- Batiactu
- Revue droit immobilier
- La revue administrée (Maître BAUDOIN – Maître BOYEUR)
- Construction Urbanisme
- Revue Loyers et copropriétés
- IRC, information Rapide de la Copropriété
- Les Petites Affiches
- .....

**Les articles des Assises sont accessibles au téléchargement uniquement durant l'année de référence.**

**Les articles des conférences débats sont à téléchargement libre .**

**il est nécessaire d'obtenir l'accord des auteurs, pour la copie de tout ou partie des articles des confrenciers, en vue de publication.**

#### **9.4 Site internet**

Demande du Secrétaire Général de « booster » le site internet avec 10 Go de stockage et une bande passante illimitée, forfait annuel de 180 € par an (renouvellement au 11 juin).  
Pour cette année, une facture de 84,81 € à 50% (1/2 année).

Voté à l'unanimité.

#### **9.5 Prochaine réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunira le :

<p style="text-align: center;"><b>24/09/2019 à 17h30</b> A la Cour d'Appel, 4 Bd du Palais Salle Jean VASSOGNE Escalier Z 2<sup>ème</sup> étage.</p>
--

Mise au point du thème des Assises de 2020.

Fin de l'Assemblée générale.

**A l'issue de l'assemblée générale,**

**Conseil d'administration : Constitution du bureau, à l'unanimité des présents.**

Mme APPIETTO, Président  
M. PERICAUD, Vice-Président  
Mme LASCAR, Trésorier  
M. COHAS, trésorier Adjoint.  
Mme Thiénot, Secrétaire général

Paris, le 3 juillet 2019

Le secrétaire général

Sylvie Thiénot

## RAPPORT MORAL POUR A.G. DU 19 JUIN 2019

Je vous souhaite à tous la bienvenue à notre AG qui va commencer par mon rapport moral pour l'exercice 2018-2019.

En ce qui concerne tout d'abord l'activité de notre Association :

En 1<sup>er</sup> lieu : le nombre d'adhérents :

Je vous avais indiqué l'année dernière que le nombre de nos adhérents était en hausse depuis 2016, je vous rappelle les chiffres de mon précédent rapport :

2016 : 106  
2017 : 118  
2018 : 132

Mais ces chiffres doivent être corrigés car il n'est pas juste de comptabiliser les seules demandes d'adhésion sans considérer les cotisations réglées correspondantes.

De sorte que pour les 3 années que je viens de citer, après examen des cotisations acquittées, il ressort que les véritables adhésions ont été de :

30 pour 2016  
75 pour 2017  
64 pour 2018

Et pour 2019 : sur les 152 demandes, seules 72 ont été à ce jour réglées, sous réserves des derniers encaissements comptabilisés par Mme Lascar notre trésorière.

Sur ce sujet des cotisations je voudrais observer que certains très anciens membres de notre association, et parmi eux des administrateurs en titre régulièrement élus ne sont pas à jour pour 2019 de leur cotisation, ce qui ne peut être qu'un oubli qui va, j'en suis sûre, être réparé très prochainement.

Enfin je suis obligée d'indiquer qu'aucune nouvelle candidature au poste d'administrateur ne pourra être valablement enregistrée sans que la cotisation pour 2019 n'ait été réglée.

J'évoquerai ensuite nos Assises du 15 février 2019

Notre sujet cette année était « *les nouvelles technologies* » : c'est-à-dire les constructions du futur à l'ère d'internet.

Nous avons jonglé toute la journée avec les nouvelles notions de BIM, d'AMO-BIM et de BIM-MANAGER, nos 7 conférenciers s'aidant pour leurs explications passionnantes d'un écran et d'un rétro-projecteur pour nous rendre plus aisée la compréhension de toutes ces nouvelles technologies.

Même si force est de constater que le nombre des participants à cette journée (64) était évidemment moins important que ceux de l'année passée ( les 40 ans de la loi Spinetta) je crois pouvoir dire que tous ont été passionnés et sont sortis de cette journée non seulement instruits de ces techniques qu'en entrant ils ignoraient mais aussi émerveillés des horizons entrevus.

Le texte intégral de la journée, retranscrit comme l'an passé par des sténotypistes est à ce jour disponible sur notre site.

J'indique cependant que pour l'année prochaine nous reviendrons à un sujet plus consensuel et mieux adapté aux préoccupations professionnelles du plus grand nombre, nous en préciserons les contours exacts lors de prochains CA et bien sûr vous en serez avisés en temps voulu : le sujet, la date de notre colloque et même je l'espère les conférenciers seront arrêtés au plus tard en octobre.

En 3<sup>ème</sup> lieu, j'évoquerai les conférences-débats de fin d'après midi :

Nous en avons organisé 4 au cours de l'année 2018 :

- Le 15.5.2018 : par M.Michotey expert : « *les ouvrages provisoires dans les chantiers, autopsie d'un accident de chantier* »
- Le 18.6.2018 : par M.Lefebvre administrateur de Justice Construction et responsable du contentieux de la MAF ; « *la palette des assurances proposées aux constructeurs et maître d'ouvrage* »
- Le 6.11.2018 : par le Pr Henri-Robert professeur à l'Université de Paris II « *combinaison du droit pénal de l'urbanisme et du droit pénal de l'environnement* ».
- Le 4.12.2018 par M.Jemming expert et administrateur de Just. Construct.et Me Anne Puybarret avocate. « *l'expert judiciaire face aux experts des assureurs et des parties* »

Pour 2019 nous avons prévu 4 conférences dont 2 ont déjà eu lieu :

- Le 18.4.2019 : par Me Lintingre avocat à Paris : « *la gestion des multipropriétés, copropriétés, afuls* »
- Le 4.6.2019 : par M.Blondeau expert judiciaire et Me Carrière avocat à Paris : « *la géotechnique, son encadrement, les sinistres, les responsabilités* ».

Deux autres conférences sont prévues pour les 8 octobre et 28 novembre sur d'une part *le contrôleur technique* et d'autre part *la nouvelle norme NFP 03 001*.

Par ailleurs nous avons tenu 6 CA depuis notre précédente AG du 10 avril 2018 jusqu'à aujourd'hui 19 juin.

Enfin en dernier lieu je voudrais aborder les moyens de faire rayonner notre Association

En effet il n'est pas souhaitable, je crois, de rester entre nous, de nous limiter à la participation des seuls spécialistes du droit de la construction, que nous sommes incontestablement, mais il convient de rechercher au sein d'autres professions, d'autres secteurs d'activité, de nouveaux adhérents.

Pour ma part je suis en contact avec l'ENM, qui forme les magistrats de demain d'une part et qui d'autre part assume le rôle d'organisme de formation des magistrats en place.

Même si la pérennisation d'un partenariat pose quelques problèmes de rédaction et de choix des clauses qui pourraient nous lier, je ne désespère pas d'aboutir à conclure un accord.

Pour ce qui est de l'EFB, l'Ecole de Formation des Barreaux de notre ressort, avec l'aide de notre Vice-Président J.F.Pericaud je pense que nous allons pouvoir reconduire notre convention de l'an passé.

Mais il faudrait d'autres partenariats et là j'en appelle à votre collaboration : vos carnets d'adresse doivent être bien remplis je pense : les architectes, les experts, les assureurs, les ingénieurs et techniciens, les grands groupes de construction devraient pouvoir nous rejoindre.

La presse spécialisée pourrait aussi relayer notre activité par l'annonce par exemple de notre colloque suffisamment à l'avance pour que des participants intéressés en réservent la date.

Ce sont des pistes .... Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Je vous remercie tous et toutes de votre venue et de votre collaboration active pour continuer à faire vivre et prospérer, notre Association tant il est vrai que si on ne progresse pas : on ne stagne pas, en fait : on régresse et finalement on disparaît.

Je sais que ce n'est pas votre souhait. A bientôt pour d'autres travaux.

ASSOCIATION JUSTICE CONSTRUCTION

---

RAPPORT FINANCIER-

EXERCICE 1er Janvier 31 Décembre 2018.

---

A la fin de l'exercice l'Association détenait en banque la somme de 39 634.96 €, dont 970€ crédités en janvier 2019 mais concernant des réunions organisées en 2018.

Les recettes de 21 294.36€, se répartissent en:

- Adhésions:	7 320€
- Participations aux réunions:	2 540€
- Participations aux Assises:	11 420€
- Intérêts:	14.36€

Les dépenses d'un montant de 13 107.28€ se décomposent en:

-Dépenses d'administration.....	850.16€
-Prime d'assurance.....	311.46€
-Frais de restauration.....	4 051.46€
dont 1 685€ pour les réunions et 2 366.46€ pour les Assises.	
-Location de salle.....	300€
-Frais pour les Assises.....	7 594.20€

Nous avons donc un exercice présentant un résultat créditeur de 8 187.06€

Notons qu'en 2019 certaines dépenses disparaissent ou diminuent, à savoir parmi les frais d'administration les abonnements de FREE et ORANGE ont été résiliés ;

et les frais pour les Assises seront réduits, nous abandonnons la prise des interventions et des débats en sténotypie.

Cette nouvelle situation nécessite une réflexion sur les montants de la cotisation

et/ou des frais de participation aux réunions et Assises.

Monique LASCAR

15 JUIN 2019